

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire que se tiendra le **lundi 6 juin 2022 à 19h30**, à la salle du conseil, sise au 7, rue de la Mairie.

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article réglementaire visé
656, rue du Fleuve	Autoriser un agrandissement en cour arrière avec une hauteur de 7.35 m au lieu de 5 m	Article 2.11 Règlement de zonage n°16-642

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande.

DONNÉ À L'ANGE-GARDIEN, ce 20^e jour du mois de mai 2022.



pour
Lise Drouin, g.m.a
Directrice générale / Greffière-trésorière